



**PROCES-VERBAL N°06/26 DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BREVANS
SEANCE DU LUNDI 6 JUILLET 2026 A 20H00**

Présents : MELET J. (Proc.), FRATER P., FOURNIER C., VERDENET P., COUTROT C., GUILLEMIN L., LAUBIER N.,
DUBES J.M., CHEVALIER J.M.,

Excusés : COUTROT M., RECORDON C. (Proc. à MELET), PATE A., JACOTEY F., DRUET M., GEIPEL L.

Secrétaire séance : LAUBIER N.

Prochain conseil municipal : lundi 21 septembre 2026

ORDRE DU JOUR

II APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} JUIN 2026 :

Le procès-verbal de la séance précitée est approuvé à l'unanimité.

III COMPTES RENDUS DELEGATIONS :

Joëlle MELET et Patrick FRATER :

- Réunion DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) : Les services et les outils mis à disposition des collectivités ont été présentés. Une attention particulière a été portée sur les risques liés aux faux virements. Avec la disparition progressive des paiements par chèque, il devient nécessaire de mettre en place une solution de paiement plus adaptée. Une réunion s'est tenue à Brevans avec notre conseillère aux décideurs locaux afin d'étudier plusieurs pistes permettant de conserver un service de proximité et un suivi efficace des paiements, notamment pour les locations de salles. Un système de rappels est envisagé. Même si les possibilités d'adaptation au cas par cas seront plus limitées, nous aimerions garder une certaine adaptabilité.

Question sur l'endettement de la commune : la capacité de désendettement, qui correspond au nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette en y consacrant toute l'épargne brute de la commune est de six ans en règle générale. Pour Brevans, cette durée est estimée à deux ans et demi.

Joëlle MELET

- Conseil d'administration Grand Dole Aquatique du 5 juin 2026 : Une présentation des services et un retour du prestataire sur la fréquentation des différents sites ont été effectués. Une légère baisse de fréquentation a été constatée en ce début d'année 2026, sans caractère préoccupant. Le site de TALAGRAND fonctionne de manière satisfaisante, avec quelques incivilités ponctuelles signalées mais sans problème majeur. Un point important a été porté sur le coût récurrent de l'entretien des systèmes de traitement de l'eau, notamment en raison de la présence des cheveux. Le port du bonnet de bain reste obligatoire pour les scolaires et les clubs. Il a été décidé de mettre à disposition des bonnets de bain « de dépannage » pour les élèves non équipés. En revanche, l'extension de cette obligation à l'ensemble des usagers n'a pas été retenue, le prestataire indiquant qu'une telle mesure pourrait entraîner une baisse significative de la fréquentation. Restauration sur le site aquatique : aucun prestataire n'a encore été retenu pour le café-restauration du site de TALAGRAND, mais des candidatures pourraient émerger pour la rentrée scolaire. Un prestataire sera présent sur le site de l'Aquaparc. Un Food truck a été autorisé sur le site de Tavaux.
- Formation Cart@DS du 9 juin 2026 : Une formation a été suivie par Mme le Maire et la secrétaire de mairie afin de présenter cet outil aux nouveaux utilisateurs, de rappeler certaines fonctionnalités et d'exposer les dernières évolutions. Ce logiciel est utilisé pour l'ensemble des démarches liées à l'urbanisme.
- Réunions du SICTOM des 9 et 23 juin 2026 : lors de ces réunions, le nouveau bureau a été installé et les différents services ont été présentés. Plusieurs expérimentations ont été évoquées dont :
 - le tri renforcé au lycée Duhamel, dont les résultats sont très positifs.
 - la collecte en apport volontaire dans un village sans ramassage en porte-à-porte (Menotey, Rochefort Sur Nenon). Les résultats sont plus mitigés mais restent encourageants.

Composteurs collectifs : la principale difficulté reste la fréquence des collectes. Au-delà de 2 000 habitants, un passage hebdomadaire est nécessaire. Pour limiter cette contrainte, des composteurs grutables ont été installés, permettant de réduire la fréquence des levées à une fois par mois. Les composteurs individuels restent disponibles au prix de 20 €, fabriqués dans le Jura.

Quelques chiffres clés :

- Moins de cinq passages par an et par habitant en déchèterie en moyenne ;
- Les collectes des bacs tous les 15 jours semblent avoir eu un effet positif sur le tri.

Filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs). Malgré l'écocontribution payée sur de nombreux produits, les montants reversés ne couvrent pas toujours le coût réel du recyclage, notamment pour les textiles. Par ailleurs, le tri doit être encore plus poussé pour certains objets, ce qui complexifie la gestion des déchèteries.

Evolution des tarifs : Une augmentation des tarifs est à prévoir d'ici 2030, en raison des investissements nécessaires mais aussi de la hausse de la fiscalité environnementale (TGAP) prévue par la loi de finances. Pour l'enfouissement la hausse sera de 4 euros/T/an, sachant que ce tarif est passé de 111€ la tonne à 155 € entre 2021 et 2025 et augmentation de 1 €/T/an pour l'incinération sachant que cette taxe est déjà passé de 128 € à 148 € la tonne sur la même période.

Refonte du site internet du SICTOM : Le site a été entièrement modifié. Il propose désormais de nombreuses informations sur le tri ainsi que des guides pratiques à destination des habitants.

- Carole FOURNIER :

Conseil d'Ecole du 16 juin 2026 : Lors de cette réunion, les points suivants ont été abordés :

Effectifs et personnel : Rappel des effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre (56 élèves) et répartition des classes. Mme COMPAGNON devrait remplacer Mme LINOT si celle-ci ne revient pas sur son poste. L'ATSEM contractuelle, Mme BESSON, a signé son renouvellement de contrat pour une année et sera polyvalente sur les sites de l'école de Brevans et de Baverans.

Travaux : Liste des travaux réalisés ou à prévoir ainsi que les projets en cours pour 2026-2027,

Association des parents d'élèves : Une brocante est prévue le 4 octobre 2026.

Gestion des fortes chaleurs : Mme le maire a souligné les difficultés rencontrées par les élèves en raison des températures élevées. Les élèves de la classe située à l'étage ont pu profiter du séjour à Bellecin, où des activités aquatiques ont été organisées. Par ailleurs, Mme le Maire est intervenue auprès de la grande tablée pour faire livrer les repas à Baverans en raison des problèmes de panne de bus, et de la chaleur à la salle polyvalente pendant le temps de cantine. Cependant, les services du Grand Dole ont refusé cette solution, la salle de Baverans n'étant pas habilitée à accueillir les enfants. Des navettes ont été mises en place pour éviter l'utilisation des grands bus.

Perspectives : Etudier la possibilité d'obtenir l'habilitation des locaux de Baverans en cas de nouvelle situation similaire. Envisager l'installation d'une climatisation dans la salle de classe située à l'étage et l'équipement des portes de la salle polyvalente en filtres anti-UV pour atténuer la chaleur à la cantine.

- SIVOS : Point sur le budget voté.

Joëlle MELET :

- Conseil communautaire du 24 juin 2026 : Cette séance a principalement porté sur les ajustements budgétaires suivants :

Subvention pour les travaux de la salle polyvalente : la commune a obtenu une subvention de plus de 15 000 € dont le versement sera effectué en fonction du coût réel des travaux.

Expérimentation des nouveaux horaires de garderie : quelques communes bénéficieront de cette expérimentation. Les résultats pourraient être limités la première année, les familles ayant déjà organisé leurs habitudes avec les anciens horaires. Une évaluation plus pertinente pourra être réalisée en cas de prolongation de l'expérimentation. Cette décision répond à une demande que nous avons formulée avec Agnès Matiot lors d'une précédente réunion de rentrée.

Ventes de terrains : plusieurs ventes ont été approuvées, notamment pour permettre l'installation d'un cabinet de dermatologie.

Retour sur les difficultés rencontrés pendant la canicule : Mme le Maire a évoqué les contraintes réglementaires rencontrées lors de la gestion de la cantine scolaire et des transports de bus, qualifiées de « bloquantes ».

- Conseil d'administration collège Ledoux du 29 juin 2026 : Présentation du bilan annuel de l'établissement.

Aucun point majeur n'a été signalé, à l'exception d'un incident qui a malheureusement démontré l'importance des formations aux premiers secours dispensées dans l'établissement. Grâce à l'intervention rapide des enseignants et de l'infirmière, formés aux gestes de premiers secours, un employé a pu bénéficier de soins adaptés.

- Conférence des maires du 2 juillet 2026 : Cette réunion était principalement consacrée à une information sur la mise en place du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) qui définit l'organisation des collectivités en cas d'événements majeurs (catastrophes naturelles, accident industriel, etc.). L'accent a été mis sur la nécessité de prévenir la population le plus en amont possible afin d'éviter des drames. Ce dossier sera travaillé en collaboration avec M. FRATER et les services du Grand Dole.

Transports : Il a été rappelé l'intérêt de promouvoir le service Flexi Bus, particulièrement adapté aux seniors, aux personnes à mobilité réduite et aux salariés aux horaires décalés. Après plusieurs ajustements, ce service répond désormais mieux aux besoins des usagers.

- Visite du SICTOM le 4 juillet 2026 : Mmes MELET, LAUBIER, COUTROT et GEIPEL ont participé à cette visite.

Cédric COUTROT :

- Formation sur l'affouage en forêt communale le 26 juin 2026 à Poligny : Cette formation avait pour objectifs de sécuriser l'organisation de l'affouage pour les affouagistes et les élus, clarifier la réglementation relative aux méthodes de stérage et de paiement. Une formation très enrichissante. M. COUTROT a regretté que plusieurs participants, résidant à proximité de Brevans, aient utilisé leur véhicule personnel plutôt que de recourir au covoiturage. Il est suggéré pour les prochaines formations, de sensibiliser les inscrits à cette pratique en demandant la liste de tous les participants.

III] DEVENIR DU TERRAIN CADASTRE ZC11 au lieu-dit « A la Montée Rouge » :

Une convention devait être signée entre la commune, le Grand Dole et le propriétaire du terrain pour permettre une installation provisoire de ce dernier, dans l'attente qu'un terrain définitif lui soit trouvé. A ce jour aucune nouvelle du Grand Dole. Le propriétaire, au vu de l'opposition de la commune, ne souhaite plus s'y installer, même provisoirement. Il propose de le vendre à la commune ou autres personnes, au prix d'achat majoré des frais engagés (notaire, travaux, assainissement etc...) soit environ 14 000 euros pour environ 1140 m² (12.28 euros/m²) + les frais de notaires. Ce montant est bien supérieur à la valeur réelle d'un terrain en zone AP, qui serait plutôt de l'ordre de moins d'un euro du m²...

A l'unanimité, les élus présents ont refusé d'acquiescer ce terrain au prix proposé. M. CHEVALIER prendra contact avec l'agriculteur exploitant le terrain voisin pour évaluer son éventuel intérêt.

Mme le maire informe qu'elle souhaite prendre un arrêté pour renforcer l'interdiction formelle de toute installation sur les zones classées A, AP, NL du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal bien que ce dernier encadre déjà ces restrictions. Cet arrêté permettrait d'étayer les réponses apportées aux notaires lors de leurs demandes d'information. Après consultation des services urbanisme et juridique du Grand Dole, il apparaît que le contrôle de légalité pourrait invalider cet arrêté. Malgré ces réserves, les élus ont suggéré de le prendre et d'inscrire cette question à l'ordre du jour du prochain conseil municipal pour adopter par délibération.

IV] PROPOSITION DE VENTE DU TERRAIN COMMUNAL SITUÉ :

- Rue Marlin : Un investisseur du bâtiment situé 10-12 rue marlin ainsi qu'un locataire depuis plusieurs années d'une parcelle communale attenante à sa maison, ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition de ces terrains appartenant à la commune. Un devis établi par un géomètre pour un montant de 1381.20 € a été réalisé afin de délimiter précisément les parcelles concernées. A l'issue d'une première évaluation proposée par Mme le Maire, le conseil municipal décide de fixer le prix de vente à 26 € le m². Cette proposition sera présentée aux personnes intéressées. Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis avec le géomètre.
- Grande rue : La propriétaire de l'ancien hôtel au village souhaite acquiescer également une petite parcelle communale enclavée dans sa propriété. Le conseil municipal a retenu le même prix de vente soit 26 € le m². M. FRATER est chargé de transmettre cette proposition à l'intéressé.

V] CONVENTION DE MANDAT POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EMISSION DE LA FACTURATION PAR L'ONF POUR DES RECETTES ISSUES DES VENTES DE BOIS : Délibération :

Une réforme sur la facturation électronique en forêts publiques entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2026. La commune doit choisir les modalités de facturation pour les ventes de bois. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne mandat à l'ONF pour procéder en son nom et à titre gratuit à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale. Délibération votée à l'unanimité.

VII] REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE REPAS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX NE PERCEVANT PAS D'INDEMNITE DE FONCTION : Délibération

Considérant que les conseillers municipaux peuvent être amenés à engager des frais de déplacement et de repas dans le cadre de leur mandat, notamment pour participer à des réunions ou formations hors du territoire de l'agglomération du Grand Dole, le conseil municipal décide que les élus ne percevant pas d'indemnité de fonction peuvent bénéficier d'un remboursement de ces frais, sur présentation des justificatifs. Vote : Pour :9 Abstention : 1.

VII] REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE REPAS DES AGENTS TERRITORIAUX PARTICIPANT A DES REUNIONS OU FORMATIONS EN DEHORS DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE : délibération

Mme le Maire informe que les agents peuvent être amenés à se déplacer hors du territoire de l'agglomération du Grand Dole pour participer à des réunions, formations ou missions dans l'intérêt de leur service. Le conseil municipal décide de rembourser sur présentation des justificatifs les frais de transport et de repas engagés par les agents lors de leurs missions. Délibération votée à l'unanimité.

VIII] MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE : Délibération

Mme le Maire informe les élus de la demande des salariés de la commune au sujet de leur régime indemnitaire., à savoir la mise à jour des conditions d'obtention de la prime IFSE en cas d'arrêt maladie. Après échange, le conseil municipal délibère favorablement à ladite demande. Le régime indemnitaire sera donc mis à jour et les versements seront calqués sur le régime de la sécurité sociale. Vote Contre : 0 Abstentions : 2 Pour : 8

IX REETUDIER LE DOSSIER DE MISE EN SERVICE DES FEUX SUR LE PONT DE LA DECHETERIE AVEC LES DIFFERENTS PARTENAIRES FINANCIERS CONCERNES :

Le dossier relatif à la sécurité du pont SNCF fait l'objet de nombreux échanges entre la commune, le département et les autres collectivités concernées depuis 2019. L'installation des feux tricolores avait donné entière satisfaction aux usagers, mais un désaccord persiste sur la prise en charge des frais d'entretien. Le département, favorable à cette installation, avait accepté d'en assumer le coût initial mais les communes de Dole et Brevans refusent d'assumer les coûts d'entretien. Mme le maire propose d'évaluer le coût de l'entretien de ces feux, de trouver un accord avec la Ville de Dole. M. COUTROT propose d'impliquer les propriétaires de la zone des Epenottes dans la réflexion. Une rencontre sera organisée avec le département et la ville de Dole afin de trouver une solution d'entente, ces feux étant réclamés par de nombreux usagers.

Aménagement du carrefour : des travaux d'aménagement incluant l'installation d'ilots pour réduire la vitesse, seront entrepris en septembre 2026. Ces travaux financés par le Département, permettront d'évaluer l'efficacité de ces aménagements à moyen terme.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Alerte sécheresse : le département du Jura est placé en niveau d'alerte renforcée pour l'usage de l'eau. Les restrictions suivantes s'appliquent : Ne pas arroser jour et nuit les pelouses, de 9h à 21h les potagers, les massifs fleuris sauf avec dispositifs de goutte-à-goutte de 21h à 9h, ne pas laver ses façades, toitures et terrasses, ne pas remplir sa piscine sauf remise à niveau, ne pas laver sa voiture, fermer les fontaines à circuit ouvert. Il n'est pas possible de prélever l'eau de la fontaine pour arroser mais possible d'utiliser de l'eau de pluie récupérée. Mme LAUBIER propose de réfléchir pour l'année prochaine à des plantations nécessitant moins d'arrosage. Mme le Maire informera les élus si la vigilance doit être maintenue durant la période de congé de l'employé communal (du 3 au 16 août 2026) afin d'assurer l'arrosage des massifs et jardinières.

Arrêt maladie élu : un conseiller municipal en arrêt maladie pour son activité professionnelle peut continuer à exercer son mandat d'élu local et participer aux séances du conseil municipal, sous réserve d'une autorisation médicale. En l'absence de cette autorisation, la CPAM pourrait demander le remboursement des indemnités journalières versées.

Dossier travaux salle polyvalente subventions :

Mme le Maire informe des aides financières obtenues pour la réalisation du chantier de la salle polyvalente : l'Etat accorde une subvention de 15820 €, le département une subvention de 10547 € et le grand dole une aide de 15411 €. Ces contributions représentent un total de 41778 € pour un montant de travaux de 52 736.26 € HT.

Taille des arbres rue du Parc : A la suite de signalement de riverains, un arbre situé près de l'abribus présente un danger en cas de vent violent. Plusieurs branches sèches et verticales ont été identifiées. Deux entreprises vont établir un devis. Un premier travail de sécurisation sera réalisé, suivi d'un étêtage à l'automne (réduction d'un tiers de la hauteur des branches). Un arrêté de stationnement sera pris pour faciliter les interventions.

M. VERDENET propose d'informer les élus des travaux réalisés ou à réaliser, soit via le groupe WhatsApp, soit lors des séances du conseil municipal. Les élus ont exprimé leur satisfaction quant à la fréquence des informations transmises par WhatsApp.

Travaux :

- Place de la mare : la toiture du local WC a été refaite, et les plaques d'amiante déposées vers le cimetière seront évacuées vers la déchèterie en temps utile. Les travaux de faïence et de plafond de ce même local seront réalisés en régie. La peinture des bâtiments sera effectuée les 9 et 11 juillet par des bénévoles de l'association les bielles brevannaises. Le dessous du toit de la buvette sera refait en PVC.

- Chemin des Topes : du caillou a été remis sur une partie du chemin. L'utilisation de ballast SNCF a été envisagée mais son coût élevé et d'autres priorités ont reporté ce projet.
- Cimetière : l'achat de cavurnes sera effectué à l'automne. L'entreprise PINGON réalisera l'excavation de 50 cm du sol pour poser les cavurnes. Elle interviendra à la démolition des murs et le défrichage du terrain prévu pour l'agrandissement du cimetière si le projet aboutit. Elle pourra également creuser une tranchée le long de la ligne SNCF si nécessaire. M. COUTROT a transmis un contact pour la clôture de l'agrandissement du cimetière, l'entreprise PINGON n'ayant pas les compétences pour cette mission.

Remise de médaille : La médaille d'argent pour 20 années de service a été attribuée à l'employé communal. Les élus réfléchiront à la date de sa remise.

Questions posées par les conseillers municipaux :

- Mme GUILLEMIN : signale un conflit récurrent entre les propriétaires jouxtant le terrain de jeux place de la mare et les enfants s'y rendant. La problématique de la clôture du terrain proche de l'aire de jeux ayant été abordée, une rencontre avec les propriétaires est à prévoir.
- M. VERDENET : précise que les travaux de la salle polyvalente débiteront le 7 juillet. Le mobilier sera retiré ce même jour avec l'aide de l'employé communal. Enedis interviendra pour changer le compteur et le passer en triphasé.

Séance levée vers 22h40

La secrétaire de séance,
Nathalie LAUBIER



Le Maire, Joëlle MELET

